



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Le Tampon - Saint-Joseph - Saint Philippe

Envoyé en préfecture le 27/06/2014
Recu en préfecture le 27/06/2014
Affiché le
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 04 JUIN 2014**

AFFAIRE N°14

Décision modificative n°01 de 2014 sur le budget principal 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi quatre du mois de juin à quinze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA

Nombre de conseillers en
exercice : **51**

Présents : **44**
Absents représentés : **04**
Absent : **03**

Affiché le
Au Siège de la CASUD et
dans les communes membres

ETAIENT PRESENTS

GROSSET-PARIS Isabelle	GUEZELLO Alin	GAUVIN Solène
PAYET Stéphane	PAYET Priscilla	ROUSSETY François
PAYET Gilles	RIVIERE François	DIJOUX RIVIERE Mimose
LEBRETON Patrick	MALET Harry	GASTRIN Albert
BAUSSILON Inelda	RIVIERE Olivier	DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle
MUSSARD Harry	TURPIN Clarita	PAYET José
MUSSARD Rose-Andrée		RIVIERE Marie France
VIENNE Axel	ROBERT Pierre	PAYET Bernard
LEJOYEUX Marie-Andrée	THIEN AH KOON André	SELLIER Jessica
LANDRY Christian		PAYET Paulet
VIENNE Raymonde	HOARAU Jacquet	HOARAU Emmanuelle
YEBO Henri-Claude	MONDON Laurence	MOREL Rito
JAVELLE Blanche Reine	CLAIN José	PICARD Sabrina
HUET Henri-Claude	TURPIN Catherine	FONTAINE Colette
MOREL Harry Claude		VLODY Jean Jacques
LEBON Marie-Jo	MAUNIER Daniel	

ABSENTS :

Monsieur Martial DAMOUR, Madame Mariette ORANGE, Madame Jacqueline FRUTEAU BOYER

REPRESENTES -PROCURATION

Monsieur Bachil VALY, Madame Gilberte GERARD,
Monsieur Jean Daniel LEBON, Madame Monique BENARD
DESLAIS,

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Isabelle GROSSET PARIS a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Conseil Communautaire
Séance du mercredi 04 juin 2014 à 15h00

AFFAIRE N°14

**VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1/2014
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CASUD**

Note de synthèse

Considérant le budget primitif 2014 voté le 05 février 2014,

LE PRÉSIDENT INFORME les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire

- d'abonder en crédits certains chapitres budgétaires,
- d'effectuer des virements de crédits d'un chapitre à un autre, le budget étant réputé voté chapitre par chapitre.

Ainsi cette Décision Modificative est proposée au vote à 0 € en section d'investissement et à 100 000 € en section d'exploitation, comme le montre la vue d'ensemble ci-après :

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	100 000.00	100 000.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	100 000.00	100 000.00
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET	100 000.00	100 000.00

LES DEPENSES

Ainsi la proposition de vote de la D.M. se monte à 100 000.00€ est la suivante par chapitre :

Chap.	Libellé	Pour mémoire : déjà voté	Proposition de D.M. n°1	VOTE PAR LE CONSEIL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 283 986.00	42 500.00	42 500.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 879 046.00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 151 112.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 643 516.00	20 000.00	20 000.00
Total des dépenses de gestion courante		43 957 660.00	62 500.00	62 500.00
66	CHARGES FINANCIERES	220 300.00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00	37 500.00	37 500.00
022	DEPENSES IMPREVUES	3 640.00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		44 183 600.00	100 000.00	100 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40 000.00		
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	994 400.00		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 034 400.00		
TOTAL		45 218 000.00	100 000.00	100 000.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	100 000.00

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT , on assiste à

1. l'ajout de crédits devant permettre au chapitre 011 (+42 500€) :

- de compléter les crédits affectés aux «charges locatives de copropriétés »...+ 5 500€ ;
- de compléter ceux affectés à l'assistance juridique+ 26 000€ ;
- d'augmenter les crédits sur les frais de contentieux+ 8000 € ;
- d'augmenter les crédits affectés à l'exécution de contrats de prestation pour la DECV..+ 2 000€ ;
- d'inscrire des crédits sur la ligne « de taxe et impôts sur véhicules »+ 1 000€ .

2. d'inscrire la subvention à verser à l'ADIE dans le cadre du soutien qu'elle peut apporter à la création d'entreprise (votée fin 2013 avec convention signé qu'en début d'année) +20 000€ ;

3. d'inscrire budgétairement l'aide exceptionnelle déjà votée et destinée à l'agriculteur de la Plaine des Cafres ayant enregistré la perte de son cheptel (délibération votée dans l'urgence le 05/02/2014).....+ 7 500€ ;

4. d'inscrire une somme de 30 000€ en charges exceptionnelles correspondant à l'indemnisation des concepteurs ayant répondu à la procédure de concours des maîtrise d'œuvre de la future gare routière du Tampon.

EN RECETTES D'EXPLOITATION

Par chapitre, la proposition de Décision Modificative n° 1 se décline comme suit :

Chap.	Libellé	Pour mémoire : déjà Voté	Proposition de D.M. n°1	VOTE PAR LE CONSEIL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	138 500.00		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	5 195 318.00	100 000.00	100 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	24 247 344.00		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 176 871.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
Total des recettes de gestion courante		41 758 033.00	100 000.00	100 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 069.71		
Total des recettes réelles de fonctionnement		41 767 102.71	100 000.00	100 000.00
042	OPED'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	284 000.00		
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		284 000.00		
TOTAL		42 051 102.71	100 000.00	100 000.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)		100 000.00
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		

La recette de 100 000 € proposée au vote de cette D.M. , en fonctionnement, correspond à l'augmentation des sommes attendues en remboursement des frais engagés à ce jour, par la CASUD dans le cadre de compétences déjà déléguées au syndicat mixte de traitement de déchets, depuis le 1^{er} février 2014.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est proposée au vote pour un montant de 0€, constitué que de virements de crédits.

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire : déjà Voté	Proposition de D.M. n°1	VOTE PAR LE CONSEIL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	683 784.85	14 000.00	14 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	294 740.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 571 244.56		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 385 024.47	-14 000.00	-14 000.00
Total des opérations d'équipement		10 895 793.88		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	257 000.00		
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	25 000.00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000.00		
020	DEPENSES IMPREVUES	5 000.00		
Total des dépenses financières		290 000.00		
45x1	Total des opérations pour compte de tiers			
Total des dépenses réelles d'investissement		11 185 793.88		
040	OPED'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	284 000.00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
Total des dépenses d'ordre d'investissement		284 000.00		
TOTAL		11 469 793.88		

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)		

- -19 000 € sur les futurs travaux d'équipement intérieur du nouveau siège de la CASUD ;
- +14 000 € en complément de crédits sur la ligne budgétaire destinée aux études de la voie urbaine ;
- +5 000€ de travaux de raccordement électrique pour la déchèterie du 23eme Km.

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucun mouvement de crédits n'est proposé en vote en recettes d'investissement.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- **D'approuver la Décision Modificative n°1/2014 du Budget principal de la CASUD ;**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Conseil,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Décide :

- **D'approuver la Décision Modificative n°1/2014 du Budget principal de la CASUD ;**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 3ème Vice-Président de la CASud



Olivier RIVIERE

